

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

TOME VINGT-HUITIÈME

1909

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU, 36-38

PARIS

MASSON et C^{ie}, LIBRAIRES

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1909

CCXXXVI^e SÉANCE. — 6 Février 1909

Présidence de M. le Dr DOR, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CORRESPONDANCE ET NOUVELLES

La Société a reçu de la Société d'Anthropologie de Paris la lettre suivante :

CINQUANTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE PARIS (1859-1909)

15, rue de l'École-de-Médecine (VI^e).

Paris, le 19 décembre 1908.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que, les 7, 8 et 9 juillet de l'année 1909, la Société d'Anthropologie de Paris célébrera le cinquantenaire de sa fondation. Elle espère, en cette circonstance, la visite d'un certain nombre d'anthropologistes étrangers, et serait très honorée si la Société d'Anthropologie de Lyon voulait bien déléguer un de ses membres pour venir prendre part à cette commémoration et s'unir à elle dans la fête qu'elle prépare à ce propos.

Nous vous serons obligé de vouloir bien nous faire connaître, avant le 1^{er} mars 1909, les nom, titres et adresse du Délégué que le groupement que vous présidez aura choisi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, pour vous et vos collègues, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président de la Société d'Anthropologie de Paris

Edouard CUYER.

Le Secrétaire général,

Dr L. MANOUVRIER.

La Société délègue M. Ernest Chantre pour la représenter

aux fêtes du cinquantenaire de la fondation de la Société d'Anthropologie de Paris.

Le Congrès préhistorique de France tiendra sa cinquième réunion à Beauvais (Oise), du 26 au 31 juillet 1909.

Le programme détaillé de cette réunion sera envoyé ultérieurement.

M. Chantre informe la Société que le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, ému de l'absence de toute législation de nature à empêcher la dispersion de nos richesses préhistoriques nationales, a étendu les attributions de la Commission pour la conservation des monuments mégalithiques aux monuments et gisements préhistoriques.

Cette Commission est composée des hommes les plus compétents en la matière, tels que MM. Boule, Capitan, Cartailhac, Chantre, d'Ault-Dumesnil, Disler, Héron de Villefosse, Hubert, Grandjean, de Mortillet, Salomon Reinach, Verneau, etc., etc.

Cette Commission s'est réunie une première fois, le 25 janvier, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz.

Après avoir entendu et discuté un rapport très documenté de M. Capitan sur l'ensemble de la question, le premier soin de la Commission a été de charger M. Grandjean de rédiger un projet de loi réglementant la conservation et les fouilles à entreprendre dans les monuments préhistoriques. Elle a chargé ensuite M. Capitan de poursuivre son enquête sur les principaux monuments et gisements à placer sous la surveillance de l'Etat, et d'en dresser la liste.

Tous les membres de la Commission sont invités à collaborer à cette œuvre de préservation dans les parties de la France qu'ils connaissent le mieux.

Dans une séance ultérieure, la Commission étudiera l'organisation d'un service local destiné à assurer dans les départements la conservation des monuments et gisements préhistoriques.